

# Pourquoi obliger 11 vaccins ?

Le 5 juillet 2017, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, s'exprime à l'Assemblée nationale: « Il y a des morts inutiles aujourd'hui, c'est inadmissible que des jeunes meurent de rougeole ou de méningite dans notre pays ». Et d'annoncer l'obligation de 11 vaccins, à compter du 1er janvier 2018. Que cela cache-t-il?

Sur les 10 décès par rougeole depuis 2008 en France, on compte 7 contre-indications vaccinales (sujets immunodéprimés) et 3 non vaccinés, dont on ne sait rien: migrants ? Pathologie préalable ? Sous-alimentation ? Le tabac tue 78000 personnes chaque année, et l'alcool 49000. L'exigence de la vaccination obligatoire semble bien secondaire.

Rendre un traitement obligatoire, c'est déroger à la Loi du 2 février 2016, à son article L1111-4: « aucun acte médical ni aucun traitement ne peuvent être pratiqués sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment ».

Obliger un vaccin, c'est contredire le serment d'Hippocrate: « je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions ».

Obliger, c'est être paternaliste, ne pas respecter les patients, se dispenser de toute information, de la recherche du consentement.

Obliger, c'est faire fi de la recherche d'effets secondaires: aux USA, cette recherche est obligatoire quand les vaccins ne sont que recommandés. D'autant que l'exigence de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) pour les vaccins est très inférieure à celle des médicaments: on néglige les tests pharmacocinétiques, ni la recherche de cancérogénèse, de mutagenèse, ou de reprotoxicité.

Agnès Buzyn, hématologue, respecte-t-elle le serment d'Hippocrate: « Je préserverai l'indépen-



Philippe Chan Cheung

dance nécessaire à l'accomplissement de ma mission ». Elle fut au Conseil de Surveillance, de 2009 à 2011, de deux groupes pharmaceutiques impliqués dans la vaccination: BMS et Novartis. Le Pr Alain Fischer, du Collège de France, Prix Sanofi-Pasteur décerné en 2013, est son conseiller en vaccinologie. Emmanuel Macron lui-même a pour proche Serge Weinberg, président de Sanofi, leader mondial sur les vaccins. Vous avez dit indépendance médicale ? Ah bon...

Les seuls vaccins obligatoires pour l'heure sont les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, et la polio (DTP). La fabrication du DTP a été stoppée en 2001 par Pasteur, qui fut racheté par Sanofi en 2004, et stoppée par Mérieux en 2008, M. Mérieux étant l'actuel président du groupe Sanofi-Pasteur. Vous avez dit conflits d'intérêts ? Vous auriez tort de ne pas le dire... Le Conseil d'Etat, le 8 février 2017, exige du gouvernement de prendre une licence libre pour obliger l'industrie à fabriquer à nouveau un DTP sans adjuvant aluminique, à moins que d'autres obligations vaccinales ne soient imposées... L'aporie d'une vacci-

nation obligatoire et indisponible n'a choqué personne pendant 9 ans.

Les directions de crèches ou maternelles refusent les enfants n'ayant pas eu de vaccins simplement recommandés. Où est le principe de subsidiarité: une hiérarchie administrative inférieure doit suivre la Loi supérieure, non ? D'où les manifestations des parents devant crèches et écoles en Italie, où 10 vaccins sont obligatoires depuis juin.

Et nos voisins ? En Belgique, seul D est obligatoire; au Portugal, seuls D et P; en Suisse, seul P. Les autres voisins rient aucune obligation vaccinale.

Pourquoi cette précipitation à vouloir vacciner tous, contre tout, ou presque ? Le rapport sur la vaccination en 2016 estime que l'obligation vaccinale étendue rapporterait entre 110 et 120 millions d'€ par an à l'industrie. La Santé Publique n'est-elle qu'un prétexte pour introduire la vaccination obligatoire, servir les intérêts de l'industrie, des lobbies, d'autres qui en bénéficient ?

**Dr Bruno Bourgeon,**  
président d'AID